

Mémoire déposé par le Comité Citoyens Zone Sud

Voie Ferrée de Malartic (CCZSVFM)

Présentation aux audiences publiques BAPE

Malartic les 12, 13, 14 juillet 2016.

Dans le cadre de la déviation de la 117
et du projet d'extension de la mine Canadian Malartic.

Le 5 juillet 2016

Pour nous rejoindre par courriel : cczsm@hotmail.com



Monsieur le président,

Monsieur le commissaire,

Voici un bref historique

Étant donné que nous avons déjà déposé des documents sur le Comité de citoyens du Quartier Est et le Comité actuel des citoyens au Sud de la voie ferrée de Malartic à votre intention, nous ne ferons ici qu'un bref résumé.

Le comité de quartier Est a d'abord pris naissance il y a 3 ans (décembre 2013) après de nombreuses revendications exprimées lors de plusieurs rencontres convoquées par la minière et qui s'adressaient aux citoyens du Quartier Est. Ces rencontres avaient pour thème la déviation de la 117. La ville et le comité de suivi étaient également présents. Le Comité de Suivi n'avait pas dans ces règlements le citoyen impacté à cette époque et nous avait clairement affirmé que ce n'était pas son mandat.

Dans la suite des événements, nous avons cru important de former un Comité citoyens afin de pouvoir se donner une voix commune afin de se faire entendre auprès de la minière Osisko (aujourd'hui, Canadian Malartic), la ville Malartic et le comité de suivi afin que les nuisances soient considérées et que la minière tente de régler ces inconforts au quotidien. Il était déjà clair que certains citoyens exprimaient le désir de quitter ce quartier, mais pas n'importe comment et surtout pas en perdant tout.

Les réponses au sondage citoyens du quartier Est démontrent clairement la réalité du milieu de vie citoyen en zone minière de proximité et prévoyait déjà dans son questionnement le projet d'extension et la déviation de la 117. Il a été suivi par le sondage de la Direction de la Santé Publique et autres.

Les citoyens voisins du quartier Est se sont rendus compte qu'ils vivaient les mêmes nuisances et essayaient de régler eux aussi sans succès. La tension augmentait face aux nombreuses nuisances subies et la fracture sociale



s'est clairement accentuée. Le comité s'est alors élargi au sud jusqu'à la voie ferrée et le nom du comité a changé pour Comité citoyens zone sud voie ferrée de Malartic (CCZSVFM), avec de nouveaux membres résidents. (710 portes incluant des propriétaires et des locataires)

Comment se fait-il, en 2016, à Malartic au Québec, que le citoyen impacté ait dû subir depuis 6 ans tout cet inconfort causé par les nuisances que lui fait subir la minière ? Les impacts sur leur qualité de vie, sur leur santé psychologique et physique ont largement été démontrés et semblent vouloir perdurer.

De plus, nous apprenons par les audiences du BAPE de juin dernier que :

- Les normes sonores de 45 dB le jour et de 40 dB la nuit ne pouvant pas être respectées (trop de dépassements), la minière a demandé à la Ville de modifier un règlement afin de leur permettre 50 dB la nuit et 55 dB le jour. Nous demandons que les normes sonores soient respectées.
- Le promoteur demande l'autorisation pendant la période de construction d'aller à plus de 75 dB de jour; est-ce que la combinaison des travaux de construction et des travaux de la mine fera en sorte que les citoyens vivront dans un bruit infernal constant ?
- Les PM10, la silice cristalline ne sont pas mesurés adéquatement. La Santé publique conteste les résultats et nous sommes inquiets pour notre santé.
- Les dynamitages n'ont pas respecté les normes au permis depuis le début de ce projet;
- Les vibrations-surpressions n'ont pas été évaluées convenablement sur des résidences construites il y a un nombre d'années importants (1940-1950) et qui sont du patrimoine minier antérieur;
- Peu de dossiers de plaintes des citoyens sont réglés en leur faveur;
- L'acquisition a été considérée trop modestement dans la première version du guide présenté en mai 2016;

- Au niveau des charges de poussières avec contaminants, les mesures ne sont pas complètes pour affirmer qu'il n'y a pas d'impacts sur la santé des enfants et des personnes ayant des problèmes respiratoires;
- Les modélisations produites en 2009 ne semblent pas avoir fonctionnées telles que prévues. La butte écran était supposée contrôler le bruit et la poussière. Ce n'est pas ce qui s'est produit.
- Qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur la question des dépôts de résidus dans une fosse avec des impacts sur de nombreuses années;
- Les nuisances se poursuivront pour un nombre d'années fort important;
- La courbe du Lac Mourier serait non adéquate;
- Qu'il y a un grand trafic qui circule dans le quartier résidentiel - secteur aréna, des citoyens en sont grandement préoccupés pour la sécurité de leurs enfants et des piétons (poussière, vitesse, volume);
- Que malgré les promesses de 2009, la population serait stable, mais quand on vérifie, il y aurait eu une baisse de la population d'environ 300 personnes depuis;
- Que malgré les promesses de 2009, la population commerciale et la revitalisation du centre-ville de Malartic n'a pas encore eu lieu;

La santé publique n'a pas donné son aval à l'étude d'impact de ce projet, considérant les citoyens déjà fort impactés au niveau de leur santé face au projet déjà en cours et il est de notre avis aussi qu'il est impérieux que le BAPE ne donne pas un avis favorable au projet d'extension de la mine Canadian Malartic et de la déviation de la 117 aussi longtemps que les demandes citoyennes ne soient pas acceptées.

La patience du citoyen est épuisée avec tout ce qu'on lui demande de vivre et de subir depuis ces dernières années, c'est insensé. De plus, le citoyen impacté doit se débattre pour le respect de ses droits contre un géant; et en attendant, la minière poursuit ses troubles de voisinage. Malgré le fait qu'elle reconnaisse causer des troubles, elle tente de mettre en place une entente qui donne la permission de polluer et empêchera les citoyens

d'avoir des recours; c'est tout simplement inacceptable. Il existe des protocoles au Québec et ailleurs beaucoup plus proche et respectueux du citoyen impacté que ce qu'ils ont présenté comme première ébauche.

Les citoyens représentés par le comité actuel demandent :

- a) **Que le principe de zone tampon soit reconnu dans la négociation de l'acquisition du projet à Malartic;**
- b) **Qu'une zone tampon soit instaurée pour tout projet minier futur;**
- c) **Que CMGP offre une option d'acquisition à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée de Malartic, incluant les compensations pour les nuisances et les inconvénients subis (poussière, dynamitage, bruit) et aussi les dommages à la Santé. Ceux qui optent de demeurer sur place pourront bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis.**
- d) **Qu'au prochain dépôt du Guide d'acquisition, de compensation et d'accommodement, une deuxième consultation soit faite auprès de tous ceux qui ont commenté le premier, incluant nos experts indépendants.**
- e) **Que toutes les ententes citoyennes soient signées et enclenchées avant même l'adoption du projet de déviation de la 117 et le projet d'extension de la fosse.**
- f) **Que le projet de déviation de la 117 soit revu en entier.**
- g) **Que des normes de proximité soient clairement établies et respectées pour le bien-être citoyen. Cette mesure nécessite des audits réguliers et indépendants au fil des années d'exploitation.**
- h) **Que la route du Lac Mourier soit revue et mise conforme à la sécurité routière.**



Somme toute, que les citoyens de proximité de la mine soient la première préoccupation du Gouvernement du Québec dans ses recommandations à la mine CMGP pour régler ces graves injustices. Celles-ci ont un impact indéniable sur la santé citoyenne de tous les âges depuis quelques années et se poursuivent encore à ce jour.

Que cette expérience de démesure serve au projet en cours à Malartic, aux futurs projets à Malartic, dans notre région, au Québec, ailleurs au Canada et même dans le monde.

Vous remerciant nous sommes disponibles pour vos questions et commentaires.

Les membres du Comité Citoyens Zone Sud Voie Ferrée Malartic :

Louis Trottier, Hélène Mazur Daigle, Guy Morrissette, Dave Lemire, Diane Gagnon, Priscille Trudel, Éric Caron, Lise Therrien